

COMMUNIQUE

Paris, le lundi 17 août 2026

Réaction à un arrêté sur l'homologation des véhicules autonomes

Bruno Neveu, *président du SNTL* - Syndicat National des Transports Légers, prend note de la communication le 7 août de M. **Philippe Tabarot**, *ministre des Transports*, sur les conditions d'homologations de véhicules autonomes destinés à la livraison en France, suite à la publication d'un arrêté du 28 juillet, [publié le 7 août 2026](#).

L'arrêté définit les conditions d'homologation, poids, tailles, emport, catégorie L de véhicule, possibilité de circulation sur les chaussées non sur les trottoirs. L'arrêté renvoie aux collectivités la responsabilité de définir les zones, itinéraires, axes routiers, qui pourront être desservis par ces véhicules autonomes.

Pour le SNTL, au regard de la nécessité des contrôles qui pèsent sur le transport de marchandises, l'évolution vers des livraisons autonomes ou robotisées, devra s'inscrire dans le cadre réglementé des transports routiers de marchandises, avec pour les entreprises qui opèrent des véhicules autonomes, une habilitation via la capacité de transporteur léger.

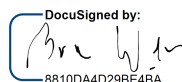
Le ministre traite au cœur de l'été, d'un sujet prospectif, de projection à très long terme, qui vise une logistique urbaine totalement décarbonée et automatisée. Cette communication ne doit pas masquer les difficultés actuelles liées à l'explosion de la livraison du dernier kilomètre en ville.

Les gouvernements successifs depuis la Loi LOM n'ont fait que poursuivre l'encouragement à toutes les formes d'uberisation, de plateformes des métiers de la livraison. **Le fantasme d'une future livraison automatisée et décarbonée ne doit pas cacher les conditions de travail extrêmement dures et précaires des travailleurs indépendants des plateformes et des formes d'exploitation par le micro-travail comme les cotransporteurs.**

Les TPE et les PME des transports légers en France, attendent du gouvernement davantage d'encouragement à l'entrepreneuriat traditionnel, constitué d'entreprises qui cherchent à sauver des emplois dans une période difficile pour le secteur des transports routiers, plutôt qu'à des formes futuristes et prospectives lointaines et incertaines.

Le SNTL attend que les organisations professionnelles concernées soient consultées, sur le sujet des véhicules autonomes, tant aux décisions des services de l'Etat que de celles des collectivités concernés.

Bruno Neveu
Président du SNTL

DocuSigned by:


8810DA4D29BE4BA...

Contact@sntl.fr – tél: 06 77 65 10 91

Sntl

Immeuble Cardinet – 8, rue Bernard Buffet – 75017 Paris

Tél/ 06 77 65 10 91 – Mail/ - contact@sntl.fr

www.sntl.fr – twitter/ [@SNTLegers](https://twitter.com/SNTLegers)